

1.1.1 Comment votre parti politique compte-t-il mener à terme la Réforme constitutionnelle en cours ?

Les députés sont élus par le peuple ce qui veut dire que le député doit être à l'écoute de ces citoyens afin de faire appliquer les revendications proposées. Le PID prévoit que le peuple puisse travailler et donner ces arguments et ces idées.

Nous proposons **des référendums** afin que chacun puisse choisir oui ou non et pas que des députés viennent avec des lois et des propos auquel il n'y ni tête et ni queue.

Le referendum c'est une grande réforme constitutionnelle, politiquement vu les lois et les arrangements des lois, quelques uns on bien été aboutit et d'autres sont catastrophique. Avec un référendum il y a une approche plus précise avec le citoyen et donc une politique vraiment démocratique et pas démo-dictatoriale comme actuellement en place.

1.1.2 Envisagez-vous une participation plus large des citoyens à ce processus, au-delà d'un simple référendum?

Oui, nous envisageons que les questions soient en premier lieu analysé par les associations et les personnes privées. S'ils trouvent qu'une loi ou une proposition de loi ne soient pas correctement élaboré elles peuvent donc faire appel à un referendum et de geler cette loi. L'une des philosophies du parti est L'équité : à travers de la démocratie de base, intégrer tous les citoyens dans les procédures et les décisions.

1.1.3 Est-ce que votre parti serait favorable à la tenue d'une *Convention nationale pour la réforme constitutionnelle* réunissant les forces vives de la société, à l'exemple de la convention mise en place pour la rédaction de la constitution européenne ?

Favorables, nous le sommes. La constitution européenne devra aussi l'être car elle doit être élaboré par le citoyen et pas par des bureaucrates ou technocrates qui n'ont pas été votés ou choisis par les citoyens, car la démocratie intégrale doit être appliquée. C'est un long combat car les lobbies sont là.

1.2.1 Quelle est votre position concernant le droit de vote actif et passif des étrangers (y compris de pays tiers) résidant au Luxembourg, tant aux élections nationales qu'européennes ?

Chaque citoyen devrait être actif dans le pays ou il réside. Avant d'appliquer cette loi dans le Luxembourg, elle devrait être appliquée dans les autres pays. Le citoyen qui habite ici au pays et qui se sent chez lui, à le droit de voter et de prendre aussi des choix. Il y aura quand même un âge minimum de résidence à respecter à l'égard des résidents.

1.3.1 Envisagez-vous de séparer ces deux fonctions et de mettre en place un système de contrôle externe des lieux privatifs de liberté indépendant du médiateur ?

Un contrôle externe devrait rester neutre et qu'il puisse rendre un rapport le plus neutre que possible. Nous stipulons que le contrôle externe des lieux privatifs incombe à l'ombudsman. Le contrôle externe des lieux privatifs avec l'aide de l'ombudsman, les problèmes risquent d'être moins longtemps étudiés s'ils ont la possibilité de mettre fin à des

1.3.2 Votre parti est-il prêt à étendre les compétences du contrôleur externe des lieux privatifs de liberté aux établissements de droit privé (cliniques, foyers, etc.) exerçant un service public?

Il doit être neutre et ne pas exercer dans un service public. Impérativement qu'il puisse contrôler les dysfonctionnements dans ces lieux auquel la vie des personnes peut être mise en danger et trouver les solutions adéquates pour améliorer les situations des patients et clients dans ces établissements.

2.1.1 Votre parti envisage-t-il d'œuvrer en faveur de la réunion des deux arrondissements judiciaires de Luxembourg et de Diekirch, (tout en maintenant des tribunaux à Diekirch), afin de garantir une justice de qualité équivalente sur tout le territoire

Justice ouverte et compréhensible c'est la philosophie du parti. Les deux arrondissements doivent travailler ensemble et pour le faire nous proposons qu'une équipe des deux arrondissements puissent œuvrer dans cette direction afin que la justice soit équitable et quelle soit sans faute de fonctionnement interne et s'il est en place de les renforcer dans cette direction.

2.2.1 Votre parti est-il favorable à la création d'un Conseil national de la Justice ? Quelles devraient en être les attributions et la composition ?

Ce conseil national sans vous vexer, va aussi fragiliser le fonctionnement de la justice et des conséquences d'un procès.

Si un conseil national devrait être mis en place, ce conseil ne devra et n'aura aucune influence sur les dossiers et les délais, des dossiers que la justice élabore.

2.3.1 Votre parti politique est-il disposé à réformer cette loi dans l'esprit des recommandations que la Ligue des droits de l'Homme a faites à la Chambre des députés dans son avis déposé le 8 mars 2013 ?

Cette loi doit être impérativement être modifiée car elle interfère avec les données qui sont inscrits dessous. Les personnes cherchant un travail auront un souci si le patron demande un casier judiciaire. Même si c'est un excès de vitesse. Cela n'a pas à y être ! C'est complètement insensé qu'un citoyen européen qui veut ouvrir une société ici au Luxembourg, doit présenter un casier judiciaire non pas de son pays natal mais où il réside,

la possibilité qu'il a un casier vierge, ici est sûre, mais dans son pays natal, il peut avoir tué ou fait des faillites douteuses, ce document on ne lui demandera jamais et il pourra exercer impunément ici et faire peut être pire. Donc c'est une loi qui risque de faire encore plus de chômage et de problèmes dans la société.

2.4.1 Que propose votre parti pour permettre un accès réel au droit à tous les citoyens, indépendamment de leurs revenus ? Seriez vous disposés à étendre – de manière dégressive – le système de l'assistance judiciaire qui pour le moment n'est accordé qu'aux personnes disposant de ressources équivalent à peu près au salaire minimum ?

L'assistance judiciaire doit être un droit pour tout le monde.

2.5.1 Que compte proposer votre parti pour faire baisser le nombre anormalement élevé des personnes en détention provisoire ?

Nous proposons que le juge puisse donner des travaux sociaux et que les personnes en détention provisoire puissent donner quelque chose à la société.

3.1.1 Votre parti est-il d'accord pour mener à bien la réforme pénitentiaire entamée pendant la législature qui s'achève ?

Des changements devront éventuellement être revus. Les points comme travail et possibilité de travailler dans des entreprises sous conditions.

3.1.2 Quelle est votre position en matière de judiciarisation de L'aménagement des peines ?

Si la possibilité de trouver un arrangement à l'amiable devant un avocat de la cour afin qu'ils puissent réduire la judiciarisation.

3.1.3 Acceptez-vous d'œuvrer en faveur de l'application du droit du travail en prison ?

Les prisonniers purgent une peine dû à un délit. Nous voulons bien que durant cette peine le droit de travail soit ciblé pour des associations ou pour des services de l'état. Ils auront le droit de travailler mais sous d'autres conditions contractuels car c'est avec le budget de l'état et de la communauté qu'ils sont logés et nourris. Donc qu'ils rendent ce service aussi à la communauté la perte engendrée par le prisonnier.

3.1.4 Quelle est votre position concernant l'introduction généralisée de la vidéoconférence dans la procédure judiciaire ?

La vidéoconférence durant un témoignage ou interpellation peut être très utile pour la justice et pour la personne filmée. Nous souhaitons que les technologies soient utilisées dans l'ère du temps. La vidéoconférence est un appui pour la personne qui est filmé. Sachant que si un rapport doit être rédigé par un policier auquel la compréhension et la tournure manuscrite d'une phrase peut être interprétée comme la justice le veut. La preuve restera la vidéoconférence.

4.1.1 Face aux moyens techniques toujours plus performants, votre parti est-il favorable à un renforcement du cadre législatif dans les

domaines de la collecte et du traitement informatique des données personnelles ?

Les moyens visuels et la collecte d'information doit impérativement protéger le citoyen européen. La commission européenne a mis en place le CNIL. Un contact plus détaillé devrait être mis en place avec les institutions et administrations afin de trouver au mieux le citoyen.

4.1.2 Est-ce que votre parti est favorable à un renforcement des sanctions administratives et juridiques en cas d'utilisation abusive, de détournement de finalité ou d'insouciance caractérisée en relation avec des fichiers qu'ils soient informatiques ou accessibles en clair contenant des données personnelles non anonymes ?

Les données personnelles doivent être protégées par des systèmes informatiques de haute sécurité. Les personnes ayant enfreint les lois actives suivant les données personnelles doivent se justifier devant les tribunaux. Des sanctions avec des lourdes peines doivent être mise en place dépendant de la gravité encourus envers les personnes concernés.

4.2.1 Quelles sont vos positions concernant le respect des droits de l'Homme ainsi que d'une loi créant une charte des patients dans les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les maisons de retraite et de soins ? Comment envisagez-vous le contrôle de l'application d'une telle charte ?

Cette charte devrait être élaborée entre des patients, médecins, associations. Le contrôle périodique d'un bureau de contrôle neutre devra contrôler que cette charte soit appliquée.

4.3.1 Votre parti politique est-il prêt à créer un congé associatif, du moins en faveur de membres d'associations d'utilité publique ?

Oui, nous proposons que les membres d'une association d'utilité publique puissent avoir des congés associatifs. Si un employé privé a le droit de prendre un congé associatif, nous proposons que des avantages fiscaux soient rendus envers l'employeur.

5.1.1 Seriez-vous prêts à reconsidérer la procédure électorale afin d'introduire à l'avenir le vote par correspondance pour les élections des délégations du personnel en entreprise ?

Si cela peut réduire les frais administratifs de l'état pourquoi pas.

5.2.1 Que comptez-vous entreprendre pour améliorer ces conditions de travail inacceptables ?

Les institutions sociales devront s'en occuper. Lorsqu'ils auront des propositions qu'ils puissent en faire part dans les plus brefs délais. Nous ne pouvons pas entreprendre qch si nous n'avons pas de cas spécifiques.

6 IMMIGRATION ET ASILE

6.1 LES DROITS DES MIGRANTS ET DE LEUR FAMILLE

6.1.1 Votre parti compte-t-il oeuvrer pour que la Convention du 18 décembre 1990 sur les droits des migrants et de leur familles soit enfin ratifiée par le Luxembourg ?

Suivant cette Convention, cette convention est intégralement apte pour la ratification au Luxembourg. Sachant que la majorité des points dans cette convention sont déjà actifs dans le pays, mais pas ratifiée complètement dans la constitution.

6.2 LES DEMANDEURS D'ASILE ET LE DROIT DE TRAVAILLER

6.2.1 Sous quelles conditions seriez-vous disposés à accorder aux demandeurs d'asile un droit effectif de travailler ?

Nous proposons que les demandeurs d'asile puissent travailler dans le territoire. Afin de les intégrer et aussi qu'ils puissent entrer en contact avec les résidents, qu'ils puissent travailler partiellement avec des services de l'Etat, dans le secteur privé, en temps partiel sans mettre en cause le taux de chômage et l'impact sur le marché de l'emploi. Nous voudrions instaurer un droit de travail limité sur 2 ans.

6.3 DETENTION ET RETENTION

6.3.1 Comment envisagez-vous d'améliorer la collaboration entre les Ministères de la Justice et de l'Immigration pour les personnes en fin de peine de prison que le gouvernement envisage de rapatrier ?

Les ambassades, Le Ministère de la justice et de l'immigration doivent en premier lieu respecter la personne. Le rapatriement doit être discuté avec les personnes afin qu'ils ne soient pas démunis. Des structures Sociales et institutions sociales devraient s'occuper à aider dans ces cas à ce que la personne sache comment il pourra se débrouiller. Les ambassades devraient demander à leurs pays respectifs de mettre à disposition des locaux, des personnes qualifiées à aider les personnes rapatriées à ce qu'ils puissent reprendre le bon chemin dès leurs arrivées !

7 LA SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'HOMME

Si les cours d'éducation morale et sociale traitent des droits de l'Homme, un grand nombre de jeunes ne sont guère sensibilisés à ce thème au cours de leurs études.

7.1.1 Votre parti fera-t-il inscrire l'enseignement des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire?

L'éducation de nos enfants reste un point très important. L'éducation fait que l'enfant comprenne le fonctionnement de la société. Le PID veut que dans l'enseignement secondaire des cours des droits de l'homme devraient être enseignés impérativement. Comprendre quels sont les droits humains afin que le futur des jeunes personnes soit au mieux compris et respecté.

